

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025-22-T1

SÉANCE DU 16 AVRIL 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 10 AVRIL 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christian GORISSE ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET. Mme Colette BONIN.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER.

Membres absents : Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Christophe PERRIN.

**OBJET : TARIFS JOURNALIERS AFFÉRENTS À L'HÉBERGEMENT DE LA RÉSIDENCE
AUTONOMIE DU CENTRE LOUISE COUCHEROUX POUR L'EXERCICE 2025**

Pour l'exercice budgétaire 2025, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables à la Résidence Autonomie Louise Coucheroux à compter du 1^{er} mars 2025 sont fixés par la Métropole de Lyon, toutes taxes comprises, comme suit :

- **Studio** **30.48 €**
- **F1 bis** **36.59 €**

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250416-2025-22-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2025

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 20 janvier 2022,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2024-2540 du 16 décembre 2024 fixant le taux de progression de l'enveloppe affectée à la tarification des établissements pour personnes âgées applicable pour l'exercice 2025 ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Atteste que les tarifs journaliers d'hébergement applicables à compter du 1^{er} mars 2025 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux sont fixés tels que présentés ci-dessus et applicables jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de la Métropole
- Atteste que les crédits sont inscrits en recette au budget annexe de la Résidence autonomie du centre Louise Coucheroux.

Ainsi délibéré,

A Écully, le **16 AVR. 2025**

Certifié exécutoire le **- 5 MAI 2025**

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250416-2025-22-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2025